



Ville de Neufchâteau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 4 janvier 2025

Nombre effectif	
Légal	39
En exercice	39
Présents	31
Votants	39

Etaient présents :

Simon LECLERC Maire, Philippe EMERAUX Maire délégué, M. ROL, P. BERARD, M. DEMANGEON, JM. ROCHE, C. DAMIANI, JJ. DACUNHA, R. PAUTRAT, A. MARQUES, J. SIMONIN, MF. VALENTIN, M. CHAVAL, MA. HARMAND, C. LAURENT, G. PISANO, D. SEGURA, F. LAMAZE, C. JEANNOEL, C. LEMAIRE, C. GILLET, C. SCHMIEDERER, A. ALBRECHT, H. AURY, A. WEINBISSINGER, D. MONTESINOS, P. COLLE, G. HOCQUARD, JF. MERLIN, F. LOUIS, E. ELHOMSY

Formant la majorité des membres en exercice conformément à l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Conformément à l'article 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Pouvoirs :

JC. ETIENNE donne pouvoir à P. EMERAUX, S. FARNOCCHIA à C. LAURENT, M. FURGAUT à A. MARQUES, M. GAU-CHWALISZEWSKI à M. ROL, S. HARROY à JM. ROCHE, N. LEONARDI à C. DAMIANI, C. LETOURNEUR à G. PISANO, F. SZATKOWSKI à M. DEMANGEON

Mme Claudine DAMIANI a été élue Secrétaire de séance.

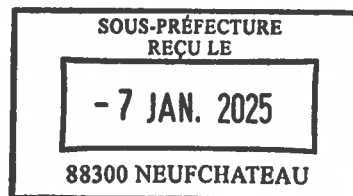
N°5

CREATION CONSEIL COMMUNAL AU SEIN DE LA COMMUNE DELEGUEE

Le Maire informe que la Commune Nouvelle peut décider, à la majorité des 2/3 de ses membres, la création dans chaque commune déléguée, d'un Conseil Communal où siègent les conseillers communaux.

Le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle prévoit de créer un Conseil Communal de la commune de Rollainville qui sera constitué de l'ensemble des conseillers municipaux de la commune historique en exercice, à savoir :

- Philippe EMERAUX
- Gilles HOCQUARD
- Hervé AURY
- Charline GILLET
- Dominique MONTESINOS
- Carole SCHMIEDERER
- Arnaud ALBRECHT
- Philippe COLLE
- Antoine WEINBISSINGER
- Jean-Christophe ETIENNE



Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

A l'unanimité, 3 Abstentions (JF. MERLIN / F. LAMAZE / J. SIMONIN),

DECIDE :

DE FIXER à **DIX** le nombre de conseillers municipaux du Conseil Communal de la Commune Déléguée ;

DE FIXER à **DEUX** le nombre des adjoints du Conseil Communal de la Commune Déléguée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,
Le Maire,



Simon LECLERC.

**Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au représentant de
l'Etat le 07/01/2025 et de sa publication
ou de sa notification le.....**

Le Maire



S. LECLERC

SOUS-PRÉFECTURE
REÇU LE

- 7 JAN. 2025

88300 NEUFCHATEAU